

# Séance du conseil Municipal du 2 mars 2016

## Compte-rendu sommaire

### Remplacement du photocopieur

La location du photocopieur est arrivée à échéance et il convient de le remplacer.

Après étude de devis, le conseil municipal décide de louer à l'intermédiaire de la société DBR d'Angers un photocopieur couleur pour un coût trimestriel de 190,00 euros HT. La maintenance étant réglée par le coût d'impression. Le Maire est autorisé à signer le contrat de la société DBR.

### Forêt communale

Dans le cadre du plan d'aménagement de la forêt communale, le conseil municipal approuve les travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'année 2016, soit :

- le marquage et la vente de peupliers sur une surface de 2,58 ha.
- le marquage et la vente de chêne sur une surface de 1 ha.

### Extension du réseau basse tension rue Romaine

Le conseil municipal décide de participer financièrement aux travaux de desserte rue Romaine au bourg de Rou pour un montant de 2 877,00 €, le montant total des travaux s'élevant à 8 000,00 €.

### Acquisition de terrain et autorisation de signature

En vue de l'aménagement du carrefour entre la RD 305 et la RD 177, il convient de faire l'acquisition de la parcelle ZB n° 48 d'une superficie de 320 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal décide de faire cette acquisition au prix de 1 euros le mètre carré qui sera constatée par acte administratif.

### Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des services du Grand Saumurois pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Le conseil municipal accepte de modifier comme suit l'article 9 :

*Les dossiers déposés pour instruction par les communes et incomplets seront payables à raison de 25 euros par dossier. On entend par « incomplet » tout dossier dont l'une ou les pièces suivantes manqueront :*

- *Plan de situation lisible, plan de masse côté, avis du Maire avec désignation du zonage concerné,*
- *Pour les permis soumis à architecte, visa et signature de chaque plan par l'architecte,*
- *Pour les établissements recevant du public, le dossier spécifique ERP (SDIS et ACCESS).*

### Création d'une régie de recettes et d'avances pour les manifestations culturelles organisées par la commune

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide :

- l'institution d'une régie de recettes et d'avances pour les manifestations culturelles.
- Que cette régie sera installée au secrétariat de la mairie.
- Charge le maire de désigner le régisseur et son suppléant
- Que le régisseur est dispensé de verser un Cautionnement.
- Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité suivant la réglementation en vigueur.

### Vote des taux de la fiscalité locale pour 2016

Les taux de la fiscalité directe locale sont inchangés pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation :	12,80 %,
Taxe sur le foncier bâti :	21,02 %
Taxe sur le foncier non bâti :	37,61 %

### **Maison des Associations : Tarifs de location**

	<u>Associations de la commune</u>	<u>Autres</u>
- ½ journée (4h) en semaine	Gratuit	40 €
- Journée	Gratuit	70 €
- 2 jours consécutifs	Gratuit	120 €
- Forfait multimédia	Gratuit	20 €/jour

La caution est maintenue à 500 €.

### **Installation de mâts devant la mairie et l'école**

Après étude de devis, le conseil municipal retient la société JPP Equipement pour l'acquisition de deux mâts avec pavillon français et européen au prix de 1 064,28 euros TTC (livraison comprise).

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 4 mars 2016  
Le Maire, Rodolphe MIRANDE